

Avril - Mai 2023

Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine

Volet festivals locaux

Périodes de dépôt : 30 avril – pour les festivals qui commencent entre le 1er janvier et le 30 juin de la prochaine année civile.

Le 15 octobre – pour les festivals qui commencent entre le 1er juillet et le 31 août de la prochaine année civile.

Le 31 janvier – pour les festivals qui commencent entre le 1er septembre et le 31 décembre de la même année civile.

Volet commémoration (ex. : 100^e, 150^e anniversaire d'une municipalité). Date limite : **30 avril** pour les événements qui se dérouleront au cours de l'année civile suivante.

Programme de soutien aux initiatives sociales et communautaires (PSISC)

Date limite : 15 mai 2023 dans le cadre du volet Participation et inclusion.

But : vise à soutenir des projets ponctuels de recherche, d'évaluation, de formation, d'inclusion en matière d'action communautaire et d'action bénévole. Le soutien financier de projets ponctuels est de nature non récurrente et permet aux organismes de développer de nouvelles approches, de nouvelles connaissances et de nouvelles méthodes d'intervention en parallèle à leur mission.

Fonds AgriEsprit

Période d'inscription : 15 avril au 15 mai 2023

Buts : soutenir des projets d'immobilisations qui permettront d'améliorer la qualité de vie dans des collectivités rurales de moins de 150 000 habitants ou de communautés autochtones. Financement possible de 5 000 \$ à 25 000\$.

Programme d'assistance financière de Loisir Sport Centre-du-Québec

Période d'inscription : 21 avril au 20 mai 2023 | 20 octobre au 20 novembre 2023

Buts : soutenir le développement d'activités physiques, de plein air, de loisir culturel, de mise à niveau d'infrastructures récréatives et sportives, de sport. Le soutien maximal accordé est de 5 000 \$.

Dépôt en continu - Fonds de transport de Loisir Sport Centre-du-Québec

Critères d'éligibilités : Les activités admissibles doivent obligatoirement être récréatives ou sportives et issues de fédérations sportives québécoises ou d'organismes nationaux de loisir reconnu par le ministère de l'Éducation. Les déplacements admissibles devront être faits à l'intérieur du Québec seulement et devront être d'au moins 400 km (aller seulement). Les bénéficiaires du fonds de transport devront réinvestir 20 % du montant reçu au fonds de transport.

Aide financière aux festivals et aux événements touristiques

Période de dépôt : 24 mai 2023, pour tous les événements se déroulant entre le 1^{er} novembre 2023 et le 30 avril 2024 inclusivement.

Buts : soutenir la croissance des festivals et événements touristiques majeurs qui positionnent la destination québécoise sur la scène nationale et internationale et qui, par conséquent, constituent des produits d'appel importants auprès des clientèles hors Québec (volet 1); renforcer l'attractivité des festivals et événements touristiques qui contribuent de façon notable à animer nos régions, à bonifier l'offre touristique du Québec, et ce, au bénéfice de toutes les clientèles touristiques (volet 2); encourager l'innovation et saisir les occasions permettant de maintenir la position et les avantages concurrentiels du Québec dans le domaine ainsi que d'accroître la notoriété et la visibilité du Québec (volet 3).

NOUVEAU | Programme d'aide à la mise en valeur du territoire public – Volet 2

Périodes de dépôt : 1^{er} décembre 2022 au 31 mai 2023 et du **1^{er} juin 2023 au 30 novembre 2023**

Buts : Accroître l'implantation et l'expansion d'aménagements publics et communautaires sur le territoire public. **Soutien à la réalisation d'aménagements publics et communautaires** : Accroître l'implantation et l'expansion d'aménagements publics et communautaires sur le territoire public comme **la construction ou l'amélioration** : d'un chemin multiusage situé sur les terres publiques pour accéder à un ou à plusieurs emplacements en location ou projetés de l'être; d'un sentier récréatif, à l'exception d'un sentier pour véhicules hors route. **L'aménagement** : d'une zone de mise à l'eau (p. ex., stationnement, rampe), à l'exception d'une station de nettoyage d'embarcations; d'une zone de baignade, d'une aire de jeux, d'activités motrices (p. ex., hébertisme) ou de mise en forme; d'une plateforme d'observation ou d'un lieu commémoratif; d'un jardin ou d'un verger communautaire; visant la sécurité ou la préservation de l'environnement (p. ex., matériel d'identification ou de protection de sites sensibles ou dangereux, tels qu'une plage, un milieu humide ou un escarpement).

Juin-Juillet-Août 2023

À SURVEILLER | Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS – EBI)

Période de sortie anticipée : ENTRE JUIN ET SEPTEMBRE 2023

Buts : par le financement de projets de construction, d'aménagement, de rénovation, de mise aux normes, d'agrandissement ou de réaménagement d'infrastructures récréatives et sportives, le PAFIRS vise à : Soutenir la présence d'infrastructures récréatives et sportives en bon état dans toutes les régions du Québec | Accroître l'accès à ces infrastructures pour la population.

Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA)

Date limite : 14 juin 2023

But : Les municipalités ayant adopté une politique en faveur des personnes âgées et un plan d'action Municipalité amie des aînés (MADA), pourront bénéficier d'un financement maximal de 100 000\$ pour la réalisation de travaux d'infrastructures et d'aménagements visant à répondre aux besoins des personnes âgées, à bonifier leur qualité de vie et à favoriser leur vieillissement actif.

Programme de Soutien à l'action bénévole (SAB) – Élus de l'Assemblée nationale

Date limite : dépôt en continu au bureau de votre député de circonscription électorale

But : soutenir des interventions favorisant l'action bénévole dans les circonscriptions électorales. Au total, en 2023-2024, dans le contexte d'inflation et de pénurie de main-d'œuvre actuel, le gouvernement attribue un budget de 22,4 millions de dollars pour soutenir cette ressource précieuse qu'est l'action bénévole. L'enveloppe permettra de soutenir les organismes communautaires dans leurs projets, contribuant ainsi au développement local et régional tout en s'inscrivant dans les orientations gouvernementales en matière d'action bénévole.

Dépôt de demande de subvention EN CONTINU

Programme PADÉLIMA de Rando Québec

Date limite : **aucune**, dépôt de demande en continu selon les fonds disponibles

But : soutenir l'entretien des sentiers de randonnée pédestre (excluant les coûts de main d'œuvre).

Le Programme d'Aide au Développement des Lieux de Marche (PADÉLIMA) s'adresse aux gestionnaires de sentiers de randonnée **membres** de Rando Québec.

Destination nature

Date limite : **aucune**, dépôt de demande en continu jusqu'en 2024

Buts : permettre aux jeunes de 12 à 29 ans du Québec de profiter des bienfaits associés au contact avec la nature, ainsi que de leur partager les connaissances et l'envie de participer à sa protection. Le soutien financier offert vise à couvrir les frais liés à la location d'autobus pour se déplacer dans un milieu naturel situé à moins de 150 km.

Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques

Le dépôt des projets se fait en continu, et ce, jusqu'à la fin du Programme, le 31 mars 2025.

Buts : financer la réalisation d'études de pré faisabilité et la réalisation concrète de projets de restauration et de création de milieux humides et hydriques (MHH) fonctionnels et pérennes. **Volet 1 – Soutien à la réalisation d'une étude de pré faisabilité d'un projet de restauration ou de création de MHH, comporte une** aide financière maximale de 20 000 \$ par projet dans les MRC où des contributions financières ont été versées au Fonds. **Volet 2 – Soutien à la réalisation d'un projet de restauration ou de création de MHH** comporte une aide financière maximale possible de 1 M\$ par projet retenu et varie en fonction des montants disponibles dans la MRC.

Fonds des legs – Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine

Date limite : **aucune**, toutefois les projets doivent être présentés avant la date d'anniversaire de l'événement ou de la personnalité à commémorer.

Buts : Le Fonds des legs appuie les projets communautaires qui : commémorent un événement historique local important ou rendent hommage à une personnalité historique locale importante; soulignent un centenaire ou un anniversaire subséquent, par tranches de 25 ans (p.ex., 125e, 150e); entreprennent la restauration, la rénovation ou la transformation d'édifices existants ou d'espaces extérieurs ayant une signification importante pour la communauté locale et qui sont destinés à la communauté; favorisent les activités patrimoniales et les arts dans la communauté, sont créées à l'intention du grand public.

Programme de courts publics de tennis intérieurs – Rogers

Date limite : **aucune indiquée**

Buts : Ériger 160 nouveaux courts couverts dans 30 infrastructures d'ici 2029. Pour chaque projet, Rogers offrira un montant de 200 000 \$ en capital pour lancer le projet.

Programme d'accessibilité des établissements touristiques (PAET)

Date limite : **aucune indiquée**

Buts : Favoriser l'accessibilité des établissements touristiques du Québec et de leurs services aux personnes ayant une incapacité.

Programme d'aide aux immobilisations culturelles

Dépôt de demande d'aide : **en tout temps en cours d'année**

Buts : **volet 1** : Assurer la pérennité des biens d'intérêt patrimonial, en améliorant leur état physique; **volet 2** : Améliorer l'accès de la population et du milieu culturel et artistique aux infrastructures et équipements culturels de qualité; **volet 3** : Assurer la pérennité de l'ensemble des œuvres d'art public créées dans le cadre de la Politique d'intégration en améliorant leur état physique; Favoriser l'accès pour la population aux œuvres d'art public créées dans le cadre de la Politique d'intégration.

Programme OASIS

Date limite : **aucune**, dépôt en continu jusqu'au 31 mars 2025

Buts : Vise soutenir des projets de verdissement qui permettront de réduire, plus spécifiquement, les impacts des vagues de chaleur et des pluies torrentielles, deux phénomènes météorologiques qui sont de plus en plus fréquents à cause des changements climatiques. Les infrastructures vertes admissibles sont celles qui permettent de créer des îlots de fraîcheur ou de gérer l'eau de pluie à la source.

Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM)

Période de dépôt : **Aucun dépôt de projet n'est requis. (*) Les travaux admissibles doivent être réalisés entre le 1er juin 2021 et le 31 mai 2024. Fin le 31 décembre 2024**

L'enveloppe du PRABAM a été répartie entre toutes les municipalités admissibles à raison d'un montant de base de 75 000 \$. Le solde de l'enveloppe a ensuite été réparti auprès des municipalités admissibles de plus de 1 000 habitants au prorata de leur population. Ainsi les contributions prévues varient entre 75 000 \$ et près de 180 000 \$. Les travaux admissibles visent les infrastructures suivantes : les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages et entrepôts municipaux ainsi que les centres ou salles communautaires.

Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM)

Dépôt de projet : **en continu**, toutefois les demandes sont présélectionnées à trois périodes dans l'année, soit en janvier, en mai et en septembre. Vise à soutenir l'amélioration, l'ajout, le remplacement et le maintien de bâtiments municipaux de base, qu'ils aient une vocation municipale ou communautaire. Cela a pour but de résoudre des problématiques importantes associées à leur état ou de remédier à leur absence. Le programme a également pour objectif de favoriser la réalisation de projets visant la mise en commun de services pour ces mêmes bâtiments. Le PRACIM est composé de deux volets : Volet 1 — Projets de bâtiments de base à vocation municipale ou communautaire; Volet 2 — Projets de bâtiments de base à vocation municipale ou communautaire dans le cadre d'une mise en commun de services ou d'un regroupement municipal.

Dépôt en continu - Fonds municipal vert de la Fédération canadienne des municipalités (FCM)

Occasions de financement pour la réalisation de vos plans, études, projets pilotes, projets d'immobilisations environnementaux, et bien plus pour faire face aux changements climatiques.

Dépôt en continu - FRR volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale

Vise encourager les collaborations entre les organismes municipaux par l'accroissement du nombre de projets de coopération intermunicipale permettant l'amélioration des services offerts aux citoyens.

Fonds régions et ruralité (FRR 2022-2025) adressez-vous à votre MRC
[MRC Arthabaska : FRR en continu](#) - Informations disponibles auprès de [François Gardner](#)
[MRC Bécancour : Programmes](#)
[MRC Drummond : Fonds et programmes](#)
[MRC Érables : Fonds de la MRC](#)
[MRC Nicolet-Yamaska : Programmes FRR et FDST](#)

Autres sources à explorer

- [Répertoire des subventions du Réseau des URLS du Québec \(RURLS\)](#)
- [Office des personnes handicapées du Québec \(OPHQ\) | Répertoire des programmes et des mesures pouvant soutenir les municipalités](#) et autres
- [Répertoire Fondations pour enfants handicapés](#)

Ministères Québec :

- [Culture et communication](#) | [Programmes et services](#)
- [Affaires municipales et de l'habitation \(MAMH\)](#) | [Soutien en développement territorial](#) | [Infrastructures](#)
- [Éducation \(MEES\)](#) | [Aide financière](#) | [Aide financière municipalités](#)
- [Emploi et Solidarité sociale](#) | [Programmes et mesures](#) : citoyens et organismes communautaires
- [Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs](#) | [Programmes et appel de projets](#) | [Aides financières pour le secteur du loisir, de la faune et du plein air](#)
- [Famille](#) | [Aide financière](#) : [Organismes-municipalités](#) | [Services de garde](#)
- [Tourisme](#) | [Aide financière](#)
- [Transports et Mobilité durable](#) | [Onglet Aide financière](#)

Fédéral :

- [Conseil des arts du canada](#) | [Subventions](#)